

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
ET COUVERTURE DE LA COUR
COMMUNE DE CASTILLON DU GARD

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
(C.C.T.P.)
Lot 03 Menuiseries bois**

MAITRE D'OEUVRE:

M. Jacques COLLAVIZZA - Architecte DPGL
6 Impasse des Aires - 30.210 CASTILLON DU GARD

ECONOMISTE:

M. Cédric RAGUES - ETCO
18 Rue de la Viticulture - 34.440 COLOMBIERS

MAITRE D'OUVRAGE:

Commune de CASTILLON DU GARD

LOT N°03 : MENUISERIES BOIS

SOMMAIRE

A - PRESCRIPTIONS GENERALES DU LOT MENUISERIES BOIS :-----3

1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF:-----	3
2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS: -----	3
3. CONSISTANCE DES TRAVAUX: -----	3
4 . PREPARATIONS :-----	3
5. TEXTES DE REFERENCES:-----	4
5.1 GENERALITES: -----	4
5.2 DECRETS ET REGLEMENTS:-----	4
5.3 NORMES - D.T.U. - REGLEMENTS:-----	4
6. RESPECT ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE:-----	4
7. QUALITE DES BOIS :-----	4
8. HUISSERIE BOIS :-----	5
9. ETUDE ET PLANS D'ATELIER :-----	5
10. RECEPTION DES SUPPORTS :-----	5
11. REGLAGES ET FINITIONS :-----	5
12. QUINCAILLERIE :-----	5
13. PROTECTION ET TRAITEMENT DES BOIS :-----	6

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :-----7

0 . LIMITES DE PRESTATIONS :-----	7
1. GENERALITE MENUISERIES EXTERIEURES BOIS :-----	7
1.1. PORTES :-----	7
1.1.1. Porte type P1 :-----	7
1.1.2. Porte type P2 :-----	8
2. PORTE INTERIEURE AUTOMATIQUE:-----	8
3. PORTES BOIS INTERIEURES :-----	9
3.1. PORTES PLEINES:-----	9
3.2. PORTES VITREES:-----	9
4. PLACARDS:-----	10
4.1. FAÇADE DE PLACARD OUVRANTE A LA FRANÇAISE:-----	10
4.2 - FACADES DE PLACARDS COULISSANTES -----	10
4.3. AMENAGEMENT INTERIEUR:-----	11
5. MAIN COURANTE:-----	11
6. ENCADREMENT BOIS:-----	11
7. PLAN DE TRAVAIL:-----	11
8. ORGANIGRAMME :-----	12

A - PRESCRIPTIONS GENERALES DU LOT MENUISERIES BOIS :

1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF:

- L'entrepreneur titulaire du présent lot doit prendre connaissance du descriptif tous corps d'états dans sa totalité
- Outre les prescriptions particulières à son lot, il devra se conformer au chapitre observation générales applicables à tous les corps d'états

2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS:

- L'entrepreneur devra prévoir pour tous ses ouvrages :
 - ⇒ Les fournitures, transport, coltinages, manutentions
 - ⇒ Façonnage, pose, percement, scellements et raccords nécessaire au parfait achèvement
 - ⇒ La Main d'œuvre et le matériel de mise en œuvre nécessaire
- D'une manière générale, tous les travaux nécessaire à la parfait exécution des ouvrages conformément aux règles de l'art et aux pièces du marché, même si ceux-ci ne sont pas expressement décrits au présent cahier des prestations techniques
- Le titulaire du présent lot devra assurer la protection de ses ouvrages tant au niveau du stockage qu'après leur installation et pendant toute la durée du chantier
- Jusqu'à la réception des ouvrages, l'entrepreneur restera seul responsable de la qualité des matériaux et leur conformité aux prescriptions du marché

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX:

- Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des études, fournitures et travaux du présent lot en complément des dispositions prévues aux autres pièces du marché énoncées au C.C.A.P., et notamment :
 - ⇒ C.C.A.G. (Cahier des Clauses Administratives Générales)
 - ⇒ C.C.T.G. (Cahier des Clauses Techniques Générales), et C.P.C. (Cahier des Prescriptions Communes)
 - ⇒ C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières).
 - ⇒ R.C. (Règlement de la Consultation).
 - ⇒ A.E. (Acte d'Engagement).
- Le C.C.T.P. du présent lot se décompose en deux documents :
 - ⇒ Le C.C.T.P. avec les prescriptions générales et la description des ouvrages
 - ⇒ Le C.P.T.C. et ses annexes (Cahier des Prescriptions Techniques Communes tous les lots) qui fait partie intégrante du C.C.T.P.

4. PREPARATIONS :

- L'Entrepreneur, avant la remise de son offre, se sera rendu sur place afin de juger des difficultés et sujétions nécessaires à la réalisation des travaux ; avant toute intervention, il aura repéré les zones concernées et les ouvrages et réseaux existants s'il y a lieu et fait le nécessaire auprès des services publics compétents (eau, PTT, Gaz, EDF...).
- Avant le début des travaux, l'Entreprise aura protégé les ouvrages alentours notamment les arbres conservés le nécessitant par mise en œuvre de palissades ou tout autre moyen approprié ; toutes les précautions nécessaires seront prises quant à la tenue des ouvrages pendant les travaux : étaitements, échafaudages, renforts provisoires, confortation...

5. TEXTES DE REFERENCES:

5.1 Généralités:

- L'Entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi qu'aux normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent C.C.T.P.
- En cas de discordance entre ces différents documents, celui de date la plus récente fait foi. La liste des documents rappelée ci-dessous n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus de l'Entrepreneur.

5.2 Décrets et règlements:

- Code du travail
- Règles de mitoyenneté.
- Arrêté du 21 Septembre 1982 concernant les logements accessibles aux handicapés physiques
- Cette liste n'est pas limitative

5.3 Normes - D.T.U. - Règlements:

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux normes, règlements en vigueur et règles de l'art suivant liste ci dessous ci-dessous non limitative:

- D.T.U. 36-1: Menuiseries bois.
- NFP 23: Caractéristiques des portes intérieures, palières, fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes.
- NFB 50: Nomenclature - vocabulaire du bois - directives et spécifications
- NFB 51: Caractéristiques des bois
- NFB 52: Règles d'utilisation
- NFB 53: Classement des bois
- NFP 26: Quincaillerie
- NFX 40: Présentation et protection des bois
- Et d'une manière générale, l'ensemble des textes, normes et D.T.U. applicables aux ouvrages concernés par le présent document.

6. RESPECT ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE:

- L'Entrepreneur du présent lot doit se conformer, aux réglementations acoustique et thermique en vigueur, aux prescriptions du C.P.T.C. et à l'étude thermique jointe au DCE.
- En conséquence, les matériaux, matériels et procédés de construction doivent permettre de ne pas dépasser les niveaux de pression acoustique réglementaires à l'intérieur des locaux en tenant compte de la nature, de la fonction et des bruits engendrés par les locaux contigus ou espaces extérieurs.
- Afin d'obtenir tous renseignements nécessaires au respect de ces exigences, il prend contact avec les Entrepreneurs des autres Corps d'état.

7. QUALITE DES BOIS :

Tous les bois utilisés seront de première qualité suivant Norme NF B.53.502, catégorie "menuiserie" classe B, essence suivant Descriptif.

Ils devront être parfaitement sains et ne présenter aucun nœud vicieux, aucune fente, gerçure, pourriture, maladie ou tout autre défaut pouvant être nuisible à l'exécution, à la résistance et à la bonne tenue des menuiseries dans le temps.

8. HUISSERIE BOIS :

En règle générale et sauf spécifications contraires, les huisseries et bâtis intérieurs seront fournis en temps utile au lot Plâtrerie qui en assurera la pose avec assistance et contrôle du présent lot.

9. ETUDE ET PLANS D'ATELIER :

Les études de conception suivant performances demandées et de dimensionnement les différents ouvrages concernant ce lot sont à la charge de l'Entreprise.

Avant fabrication, les plans d'atelier et de détails seront fournis au Maître d'Oeuvre et à l'organisme de contrôle pour approbation. Les plans figureront les détails de fixations et éventuellement d'étanchéité des ouvrages.

Les études se feront en coordination avec les autres lots par exemple pour détermination des largeurs de feuillures, positionnement et découpes s'il y a lieu.

L'Entreprise communiquera dans les 15 jours suivant la notification de son marché toutes les indications nécessaires aux autres corps d'état : réservations, appuis, profils pour seuils. En cas de manquement à cette clause, l'Entreprise aura à supporter le coût des rectifications et modifications nécessaires.

10. RECEPTION DES SUPPORTS :

La fabrication des ouvrages en atelier se fera après relevés et vérifications des cotes, des niveaux, des aplombs et des états de surface livrés par les autres corps d'état (gros œuvre notamment), la pose des menuiseries constituant une acceptation et une réception des supports.

11. REGLAGES ET FINITIONS :

Les mises en jeu de toutes les menuiseries, calages, calfeutrements, réglages, fonds de joint et joints souples d'étanchéité à la pose, et joints complémentaires à la pompe du mastic élastomère 1^o catégorie ; joints et calfeutrements spéciaux pour ensemble coupe feu ; tout raccord et reprise de menuiserie après finition des travaux de peinture et de sol seront à la charge de l'Entreprise de menuiserie.

Le joint vif entre l' huisserie et la maçonnerie devra être dissimulé soit par un couvre-joint plat à la charge du présent lot, soit par un profil d' huisserie bois "en recouvrement" sur la cloison considérée.

12. QUINCAILLERIE :

Sauf prescriptions contraires, tous les éléments de quincaillerie seront de première qualité et devront porter le label N.F.Q. ou S.N.F.Q.

Il devra être prévu tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne finition des ouvrages et notamment :

- pattes à scellements, paumelles...
- poignées et commandes suivant ouvrants.
- serrure et jeux de clés.
- béquilles, boutons, rosettes.
- butoirs caoutchouc chevillés.

Une gamme complète des éléments de quincaillerie sera présentée avant travaux au Maître d'Oeuvre pour accord avant commande et mise en oeuvre.

Les pièces métalliques recevront deux couches de peinture anti-corrosion au minium de plomb ou un traitement équivalent après préparations (dégraissage, brossage...)

13. PROTECTION ET TRAITEMENT DES BOIS :

Tous les bois utilisés auront été traités contre les moisissures et les insectes au moyen de produits insecticides et fongicides homologués et appliqués suivant prescriptions du Centre Technique du Bois Français (C.T.B.F...)

Ces travaux seront à la charge du présent lot en coordination avec l'Entreprise de peinture et de manière à assurer la compatibilité avec les produits employés pour les finitions.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :

0 . LIMITES DE PRESTATIONS :

- Réception contradictoire des supports avec les lots suivants
 - Gros Œuvre
 - Ravalement de façade - pierre de taille
 - Peinture.
- L'ensemble des documents techniques d'exécution seront transmis au bureau de contrôle pour avis avec copie au maître d'ouvrage et maître d'œuvre avant tous travaux. L'ensemble de ces documents ainsi que les documents complémentaires demandés cour chantier devront être transmis dans les délais impartis.
- Dimensions à prendre sur place avant exécution en fonction des cotes exactes des ouvrages existants.

1. GENERALITE MENUISERIES EXTERIEURES BOIS :

- Menuiserie portant le label NF CTB en bois rouge, à grain fin et fil régulier.
- Les menuiseries seront classées A*2 E*4 V*A2.
- Châssis de 48mm d'épaisseur minimum, pièces d'appuis en bois dur avec tapées.
- Quincaillerie de 1^{ère} catégorie, estampillés NF.SNFQ.
- Y compris l'ensemble des calfeutrements à l'air et à l'eau nécessaires au parfait achèvement des travaux.
- Vitrages :
 - Double vitrage avec vitrage anti-effraction de type Sécurité sur la face extérieur

1.1. PORTES :

1.1.1. Porte type P1 :

Description :

- Fourniture et pose d'une porte pleine réalisée suivant plans Architecte comprenant une porte vitrée en 1 vantail et une imposte fixe
- Porte composée de 3 panneaux bois, les panneaux seront d'une épaisseur de 40mm au plus fin et d'une plinthe rejet d'eau, cadre de 70mm minimum.
- Imposte composée d'un seul panneau
- Porte ouvrant vers l'extérieur
- Dimensions de l'ensemble: 1,22m x 3.13m ht.
- Y compris fourniture et mise en place d'un seuil PMR.
- Mise en jeu avant peinture.
- Mode de pose en feuillure
- Compris fourniture et mise en place des quincailleries suivantes:
 - 1 pommeau central intérieur et extérieur au choix du maître d'ouvrage
 - Crémone sur le vantail semi fixe
 - Serrure de sécurité 3 points
 - Ferme porte hydraulique avec blocage à 90° en position ouverte.
 - Butoir de porte fixé au sol.
 - Bouton moleté coté intérieur

Sujétions:

- Les efforts pour l'ouverture de la porte devront être conforme avec la réglementation PMR et ne devront pas dépasser 50N.
- A charge de la présente entreprise la dépose de la porte d'entrée existante. La dépose et pose de la menuiserie créée devra être effectuée dans la même journée.

Localisation:

- Porte d'entrée de la Mairie repérée ME1 suivant plans Architecte

1.1.2. Porte type P2 :

Description :

- Fourniture et pose d'une porte bois en 1 vantail réalisée suivant détails Architecte et composée:
 - ⇒ D'une partie vitré en partie haute, double vitrage isolant avec vitrage anti-effraction sur la face extérieure
 - ⇒ panneaux pleins au droit du soubassement
 - ⇒ Plinthes rejets d'eau
- Porte ouvrant vers l'intérieur
- Dimensions: 1.01 x 2.15m ht suivant plans Architecte
- Y compris pièces d'appuis.
- Mise en jeu avant peinture.
- Pose en feuillure
- Compris fourniture et mise en place des quincailleries suivantes:
 - 1 poignée de tirage intérieure et extérieure au choix du maître d'ouvrage
 - Serrure de sécurité 3 points
 - Butoir de porte fixé au sol.

Sujétions:

- Travaux comprenant la fourniture et mise en place d'une bavette métallique sur la largeur du mur et formant une goutte d'eau en recouvrement du relevé d'étanchéité.

Localisation:

- Porte d'accès à la terrasse repérée ME2 suivant plans Architecte

2. PORTE INTERIEURE AUTOMATIQUE:

Description :

- Fourniture et pose d'une porte automatique en aluminium laquée réalisée suivant plans Architecte et composée :
 - D'une porte ouvrante en 2 vantaux
 - De 2 châssis fixes latéraux
 - D'une Imposte vitrées fixe
- Pose en tunnel entre les murs existants
- RAL au choix du Maître d'œuvre sur présentation d'un nuancier.
- Vitrage : Simple vitrage Feuilleté
- Y compris l'ensemble des calfeutrements à l'air et à l'eau nécessaires au parfait achèvement des travaux.
- Le mécanisme d'ouverture sera mis en place dans un coffre en aluminium laqué, avec une partie démontable
- Le panneau de commande devra permettre le réglage des points suivants:
 - La vitesse d'ouverture et de fermeture des portes
 - Le temps de maintien port ouverte
 - Le réglage des bouts de courses
 - La sensibilité de détection des obstacles
- Les cellules de sécurité seront encastrées.
- A charge de la présente entreprise l'ensemble des raccordements électriques à partir de l'attente laissée par le titulaire du Lot Electricité

Sujétions:

- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de couvre-joints de finitions sur les côtés permettant le recouvrement du fruit et des désaffleurements des murs existants.
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de bandes de signalisations collées sur 1 face des vitrages.

Localisation:

- Porte intérieure du Sas numérotée P1 suivant plans Architecte

3. PORTES BOIS INTERIEURES :

3.1. Portes pleines:

Description :

Fabrication et pose de portes intérieures comprenant :

Huisseries :

- Huisserie bois avec couvre joints adaptée à des cloisons de type placostil de 98mm pour portes repérées P4 et P5
- Montants bois avec couvre joints au droit des murs existants repérée P2

Vantaux :

- Porte pleine menuisée composées de 3 panneaux suivant dessin de détail Architecte.

Dimensions des vantaux suivant plans Architecte :

- 0.83m x 2.15m ht pour la porte repérée P5
- 0.93m x 2.15m ht pour la porte repérée P4
- 1.00m x 2.15m ht pour la porte repérée P2.

Accessoires :

- Poignées de portes en acier à l'identique des existantes
- Butoirs de porte de chez BRICARD fixés en sol ou en murs.
- Quincaillerie:
 - Serrure avec becs de cane à mortaiser et clef au droit des portes des bureaux
 - Serrure décondamnable par l'extérieur au droit des portes des sanitaires.
 - 3 paumelles de modèle équivalent aux existants par porte
 - Boutons moletés coté intérieurs pour les portes de la salle du conseil.
- Portes livrées prêtes à être vernies

Sujétions :

- Huisserie à fournir au lot "Cloisons" qui en assurera la pose au droit de l'ensemble des cloisons.
- Réception de la pose de l'huisserie bois auprès du lot "Cloisons".
- Huisserie dans mur à poser par la présente entreprise (porte P2).

Localisation :

- Portes intérieures repérées P2, P4 et P5 suivant plans Architecte

3.2. Porte vitrée:

Description :

Fabrication et pose de portes intérieures vitrées comprenant :

Huisseries :

- Montants bois avec couvre joints posés dans un mur existant

Vantaux :

- Porte menuisée composée d'une partie basse pleine et d'une partie haute vitrée suivant dessin de détail Architecte.

- Vitrage : Simple vitrage feuilleté

Dimensions suivant plans Architecte :

- 1.01m x 2.15m ht

Accessoires :

- Poignées de portes en acier à l'identique des existantes
- Butoirs de porte de chez BRICARD fixés en sol ou en murs.
- Quincaillerie:
 - Serrure avec becs de cane à mortaiser et clef au droit des portes des bureaux
 - 3 paumelles de modèle équivalent aux existants par porte
 - Bouton moleté coté intérieur.
- Portes livrées prêtes à être vernies

Sujétions :

- Huisserie dans mur à poser par la présente entreprise.
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place des bandes de signalisation sur le vitrage

Localisation :

- Porte intérieure repérée P3 suivant plans Architecte

4. PLACARDS:

4.1. Façade de placard ouvrante à la française:

Description :

- Fabrication et pose d'une façade de placard menuisée composée de 2 vantaux ouvrants à la française
- Les vantaux seront constitués de panneaux à plate bande, suivant dessin et détails de l'architecte.
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de couvre joints de finitions
- Façades de placards livrées prêtes à être vernies
- Quincaillerie:
 - 3 paumelles à l'identique des portes existantes
 - Poignée de tirage en fer rouillé sur chaque vantail
 - Serrure pêne demi-tour

Localisation :

- Façades de placards repérées PL2 suivant plans architecte au droit du bureau du Maire.

4.2 - Façades de placards coulissantes

Description :

- Fourniture et pose de façades de placards coulissantes de chez SOGAL ou équivalent.
- Compris profilés de rattrapage de plinthes carrés sur toute la hauteur des placards
- Panneaux coulissants toute hauteur, rails haut et bas posés sans cadre.
- Dimensions suivant plans architecte
- Coloris et finitions au choix du maître d'ouvrage sur présentation d'échantillons

Localisation :

- Façades de placards coulissantes repérées PL1, PL3, PL4, PL5 et PL6 suivant plans Architecte

4.3. Aménagement intérieur:

Description :

- Travaux comprenant l'aménagement de placards avec des étagères en mélaminé, couleur au choix du maître d'œuvre sur présentation d'un nuancier
- Etagères posées sur crémaillère
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de 5 étagères sur la hauteur des placards ainsi qu'un séparatif vertical pour l'ensemble des placards sauf PL2
- Travaux comprenant la fourniture et la mise en place de 2 étagères en partie haute pour le placard repéré PL2.

Localisation :

- Aménagement de l'ensemble des placards créés.

5. MAIN COURANTE:

Description :

- Fourniture et mise en place d'une main courante composée d'un rond bois et de cavaliers métalliques fixés dans les murs existants
- Hauteur: conformément à la réglementation
- A charge de la présente entreprise la mise en peinture des cavaliers et vernis sur la lisse bois

Sujétions :

- Les mains courantes seront arrondies en bout

Localisation :

- Au droit de l'escalier d'accès à la terrasse.

6. ENCADREMENT BOIS:

Description :

- Fabrication et mise en place d'un encadrement bois en médium
- Travaux comprenant le recouvrement des murs au droit des angles
- L'ensemble des points de fixation sera soigneusement rebouché
- Le parement sera livré prêt à peindre

Localisation :

- Encadrement bois au droit du sous œuvre S01 entre la salle du mariage et la salle du Conseil en rez de chaussée suivant plans Architecte.

7. PLAN DE TRAVAIL:

Description :

- Fourniture et pose d'un plan de travail stratifié
- Teinte au choix du Maître d'œuvre
- Fixation sur les murs existants
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place d'un jambage vertical contre le meuble évier posé par le titulaire du Lot Plomberie
- L'ensemble des chants visibles du plan de travail seront plaqués

Localisation :

- Plan de travail dans le retour entre les sanitaires et le meuble évier dans le dégagement suivant plans Architecte.

8. ORGANIGRAMME :

Description :

- A charge de la présente entreprise les démarches afin de faire une extension de canons sur l'organigramme existant.
- L'organigramme est à soumettre au maître d'ouvrage pour approbation avant réalisation.

Sujétions :

- L'entrepreneur titulaire du présent lot remettra 3 exemplaires de clef par serrures pour l'ensemble des portes créées.

Localisation :

- Sur l'ensemble des serrures de portes créées suivant plans.